REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de

COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

==_

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2010

==_=_=

L'an deux mil dix, le cinq octobre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Yves LE ROUZIC, Mme Claude DERAMCHI, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU (mandataire Yves LE ROUZIC), Mr Bernard BARBARY, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mr Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS (mandataire Philippe VALEGEAS), Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE) Philippe VALEGEAS, Mme Marianne ROUSSEAU, MM Guy MACOUIN, Mr Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES, Mr Patrick CAPOT, Mme Arlette ESCLAFFER, Mr Hamid EL MOUEFFAK, Mme Ginette UROZ, Mme Marie-Claire SARLANDE.

ABSENTE: Anne Marie LACARTE

ASSISTAIENT:, MM. Yohann TOSTIVINT, Administration Générale, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mr Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Mlle Coralie VALEIX, chargée de mission développement durable, Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cristina FERNANDEZ

La séance est ouverte à 19 H par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner l'ordre du jour.

Point 1. REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur: Mr Jean-Pierre ROUSSARIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Sophie DUCHER lui a présenté sa démission pour des raisons personnelles, démission qu'il a acceptée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'installer Madame Marianne ROUSSEAU comme membre du Conseil Municipal.

Mr DASSEUX, au nom de l'opposition souhaite la bienvenue à Marianne ROUSSEAU.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 2. MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur: Mr Jean-Pierre ROUSSARIE

Marianne ROUSSEAU fera partie des commissions auxquelles participait Sophie DUCHER, c'est-à-dire « Vie scolaire et périscolaire », « Développement culturel et jumelage ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 3. MODIFICATION DES DELEGUES AU COMITE TECHNIQUE ET AU CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA CAISSE DES ECOLES -

Rapporteur: Mr Jean-Pierre ROUSSARIE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier les délégués au Comité Technique et au Conseil Consultatif de Réussite Educative de la caisse des Ecoles comme suit :

- Madame Joëlle CONTIE, Titulaire,
- Monsieur Yves LE ROUZIC, Titulaire,
- Madame Claude DERAMCHI, Suppléante,
- Monsieur Guy MACOUIN, Suppléant.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation.

Le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité de ses membres présents.

Point 4. DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur: Monsieur Yves LE ROUZIC

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement

Diminution de crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Restructuration mairie	101/2313/020	-23 000,00 €	Divers bâtiments	108/2313/020	23 000,00 €
Cuisine centrale	119/2031/01	-25 000,00 €	Divers bâtiments	108/2313/020	25 000,00 €
Acquisition matériel, mobilier	104/2188/33	-2 500,00 €	Voirie	201/2315/822	2 500,00 €

TOTAL		-68 500,00 €	TOTAL		68 500,00 €
Etudes diverses	114/2031/020	-3 000,00 €	Voirie	201/2315/822	3 000,00 €
Etudes diverses	114/202/820	-10 000,00 €	Voirie	201/2315/822	10 000,00 €
Matériel de transport	107/2182/020	-5 000,00 €	Voirie	201/2315/822	5 000,00 €

Fonctionnement

Diminution de crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Intérêts des emprunts	66/66111/01	-26 500,00 €	Subventions	65/6574/025	14 500,00 €
			Contributions aux organismes	65/6554/311	12 000,00 €
TOTAL		-26 500,00 €	TOTAL		26 500,00 €

Mr EL MOUEFFAK intervient pour le groupe de l'opposition.

Personnellement, il n'a pas pu participer à la commission des finances mais a reçu le compte-rendu, ce qui lui a permis d'être au courant du travail fait lors de cette commission.

Cependant compte tenu de leur vote pour le budget, du respect de l'équilibre budgétaire mais aussi de la sincérité des transferts de compte, ils vont s'abstenir de voter cette décision modificative.

Délibération adoptée par 23 voix pour et 5 abstentions.

Point 5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SCIC SA Développement Solidaire Périgord.

Rapporteur: Mr Yves LE ROUZIC

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2009 posant le principe d'une participation financière de la Commune de Coulounieix-Chamiers pour l'implantation d'une épicerie solidaire sur son territoire,

Vu la convention en date du 6 août 2010, intervenue entre la Commune de Coulounieix Chamiers d'une part, et la SCIC SA Développement Solidaire Périgord – porteuse du projet « épicerie solidaire » d'autre part, établissant la participation financière de la commune au titre de l'année 2010 à la somme de 8 333 € (huit mille trois cent trente trois euros), concernant le fonctionnement de cette société.

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit de notre participation normale puisque nous nous étions impliqués dans le réseau départemental des épiceries solidaires, que notre épicerie solidaire est la 3° du réseau, celle de Périgueux fonctionne depuis le mois de février et celle de Boulazac depuis le mois de Mars. La nôtre devrait ouvrir début Novembre. Il rappelle que ces épiceries sont ouvertes à tous, avec des produits du terroir, des produits locaux.

Mireille BORDES précise bien qu'il ne s'agit pas d'une association, mais d'une société d'intérêt collectif, dans laquelle les Communes de C oulounieix-Chamiers, Périgueux et Boulazac, avec le Conseil Général, ont 20 % des parts sociales.

Les premiers bilans des 2 épiceries correspondent à peu près aux attentes. Elle précise qu'il s'agit d'un acte militant, chacun pouvant acheter des parts (à hauteur de $20 \in$ pour les particuliers et $100 \in$ -5 parts- pour les associations) et qu'il faut rappeler aux associations notamment, que lorsqu'elles organisent des manifestations, elles fassent travailler ces épiceries.

Le Conseil Municipal vote le principe de cette participation à l'unanimité.

Point 6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur: Mr Yves LE ROUZIC

Vu l'intérêt des demandes présentées,

Vu le respect des critères définis par la Commission Jeunesse, Sport et Vie associative à savoir :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- -projets de subventions dans le cadre de convention avec la commune et dans le cadre d'objectifs menés de façon ponctuelle,
- tenir compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et autre forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnels...),
- concernant les associations départementales et nationales ont été prises en compte des critères humanistes dans le domaine de la défense des droits de l'homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Associations	Montant de l'aide
Espace Economie Emploi	2 510,00 €
Collectif Femmes	100,00 €
Mission locale – Subvention complémentaire	1 410,00 €
Comité des Oeuvres Sociales	1 850,00 €
TOTAL	5 870,00 €

Mr le Maire rappelle qu'en ce qui concerne l'espace économie emploi et la mission locale, ce sont des conventions qui nous lient à ces organismes et qu'on leur doit ces subventions.

Mr DASSEUX trouve le texte magnifique puisqu'on parle d'humanisme et de la défense des droits de l'homme, mais cependant s'interroge en ce qui concerne le comité des œuvres sociales. Un pourcentage de 1,3 % avait été fixé. Ce pourcentage de la masse salariale a-t-il été modifié ?

Réponse de Mr LE ROUZIC : Non le pourcentage par rapport à la masse salariale n'a pas augmenté ; il reste le même. Les 1 850 € correspondent simplement à des frais de remise de médailles.

Délibération votée à l'unanimité.

Point 7. ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Mr Yves LE ROUZIC

Toutes les actions mises en œuvre par la Trésorerie n'ayant pu aboutir au recouvrement des dettes contractées par M...., il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la totalité des créances irrécouvrables, soit un total de 105,80 €, correspondant à des frais de cantine.

Intervention de Mr DASSEUX.

Bien entendu nous voterons ce dossier d'admission en non valeur d'un montant de 105,80 €.

En mon nom propre mais aussi en celui du groupe d'opposition, je voudrais faire part de notre stupeur concernant la présentation de ce dossier.

Cette remarque portera sur 2 points. Tout d'abord, quelque peu anecdotique, ensuite de fond. <u>Pour l'anecdote.</u>

Au moment où l'on entend parler d'économie et d'écologie, nous saisir d'un tel dossier de 6 pages pour nous faire part d'un rapport de jugement, nous paraît dénué d'intérêt. Le point 11 de notre ordre du jour porte sur l'agenda 21. On ne peut pas dire ou faire tout et son contraire.

6 pages pour 29 conseillers (sans compter peut-être les dossiers de presse), cela représente 174 feuilles... et le temps nécessaire pour les reproduire.

Plus sérieusement.

Nous sommes étonnés et même scandalisés que soient portées sur la place publique les difficultés d'une famille.

Sur 9 pages on nous abreuve de la liste des créanciers concernant une ancienne habitante de Coulounieix-Chamiers. Il suffisait, je pense, de rappeler l'article du Code de la Consommation suite au jugement du 29 juillet 2010.

Je suis, nous sommes étonnés que la présentation de la synthèse incriminée, soit passée au travers du crible de l'adjointe aux affaires sociales, de l'adjointe aux affaires scolaires, de l'adjoint aux finances, du responsable du cabinet du maire et du directeur général des services.

Cette large diffusion à notre sens, totalement inutile, peut porter atteinte à la famille de la personne mise en cause. Etait-ce indispensable de répandre les difficultés de cette famille.

Je vous remets, Monsieur le Maire, les 5 copies que les membres de notre groupe qui l'ont souhaité, n'ont pas voulu conserver par devers eux.

Mr le Maire lui répond qu'il a raison, c'est une affaire malencontreuse et il demande à ses services de faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Il lui précise que la presse n'en a pas été destinataire.

Bien que les membres du conseil municipal soient tenus à la confidentialité, il demande à ceux de son groupe de restituer ce document.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE FRANCOIS RABELAIS

Rapporteur : Mr Yves LE ROUZIC

Dans le cadre et la restructuration et du déplacement de la bibliothèque François Rabelais, la commune de Coulounieix-Chamiers doit acquérir du mobilier et du matériel informatique.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

COUT DE L'OPERATION	FINANCEMENT		
	Conseil Général	Autofinancement	
10 124	3 037	7 087	

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à solliciter une subvention d'aide à l'investissement, auprès du Conseil Général.

Point 9. CARTE D'ABONNEMENT BOULAZAC BASKET DORDOGNE

Rapporteur: Mr Michel NABOULET

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Municipalité acquiert auprès des dirigeants du Boulazac Basket Dordogne (BBD) 7 cartes d'abonnements pour la somme de 1 500

€. Il précise que le prix comprend également 5 réservations de groupes pour 5 matchs à déterminer dans la saison.

Chaque groupe est constitué de 25 enfants accompagnés de 25 adultes.

Mr le Maire rappelle que c'est le renouvellement de l'opération faite depuis 2 ans. C'est pour permettre à des enfants, des adolescents ou des adultes, d'aller voir des matches au BBD. L'an dernier nous avons pu amener 5 fois des groupes, classes ou enfants du centre de loisirs des Crouchaux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 10. CARTE D'ABONNEMENT CLUB ATHLETIQUE PERIGUEUX DORDOGNERapporteur : Mr Michel NABOULET

Comme pour le point précédent, afin de permettre à des jeunes de se rendre à des matchs de rugby Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Municipalité acquiert auprès des dirigeants du Club Athlétique Périgueux Dordogne (CAP) 4 cartes d'abonnements pour la somme de 750 €.

Mme Marie-Claire SARLANDE fait observer que d'un côté on parle de groupe et de l'autre de cartes d'abonnement.

Mr le Maire lui répond que pour le rugby ce n'est pas tout à fait le même système de réservation qu'au B.B.D.

Mme SARLANDE, pour le groupe d'opposition : Nous sommes attachés au principe d'amener des groupes pour découvrir, des groupes de jeunes, créer du lien familial ou autre.

Je rajouterai peut être une volonté intergénérationnelle car il est aussi important d'amener des générations plus âgées avec des plus jeunes et j'aimerais que ce soit la même chose pour le rubgy. Il serait donc intéressant de travailler sur les groupes avec le C.A.P.

Mr le Maire pense qu'en effet on peut voir avec le club s'il accepterait qu'on puisse amener des groupes. On va négocier avec les responsables du C.A.P pour l'année prochaine.

Il fait ensuite référence à une action « Urban rugby » qui est menée dans le cadre de la politique de la ville pour initier les enfants au rugby, mais cette action ne permet pas d'aller voir des matchs.

Mr DASSEUX prend la parole pour dire que dans le cas où il y aurait une issue favorable avec le C.A.P, son groupe serait prêt à porter la somme à 1500 € comme pour le basket.

Patrick CAPOT: Nous n'avons pas de rugby sur la commune et c'est aussi le moyen de faire découvrir soit en famille, soit par les enfants, le rugby pratiqué à ce niveau et je crois que les managers du C.A.P seront aussi sensibles à l'argument que c'est de nature à séduire les enfants pour renforcer les écoles de rugby.

Mireille BORDES précise que l'action « Urban rugby » ne s'adresse pas aux mêmes personnes. « Dans le cadre de la politique de la ville ça s'adresse aux gens des quartiers défavorisés et dans le cadre de ce qui va être voté, ça s'adresse à tout le monde. Je ne vois donc pas comment on peut faire une comparaison entre les 2. Personnellement si une somme de 750 € supplémentaires devait être votée, je serais favorable à ce que ce soit dirigé vers les jeunes qui n'ont pas la possibilité d'aller voir des matchs ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 11. AGENDA 21

Rapporteur: Monsieur Francis CORTEZ

VU la Déclaration des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;

VU la Charte des villes européennes pour la durabilité, Charte d'Aalborg du 27 mai 1994 ;

VU la Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au Sommet Mondial sur le développement durable de Johannesburg de septembre 2002 ;

VU la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ;

VU la loi n°2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 ;

VU la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;

VU la loi n°2003-590 relative à l'urbanisme et à l'habitat du 2 juillet 2003 ;

VU la loi n°2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1 août 2003 ;

VU la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française du 1er mars 2005 ;

VU la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (article 51) ;

VU la Loi adoptée le 8 octobre 2009 après déclaration d'urgence, portant engagement national pour l'environnement :

- Article 100 : l'État soutient les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 ;
- Article 101 : " [...] préalablement aux discussions sur le budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. [...]";

VU la circulaire de la ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 13 juillet 2006 concernant le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux et la reconnaissance de tels projets ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune, de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement responsable ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE le lancement de la démarche Agenda 21 tel que prévu dans le document annexé à la présente délibération.

Cet Agenda 21 poursuivra 5 grandes finalités :

- * la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- * la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et ressources,
- * l'épanouissement de tous les êtres humains,
- * la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- * les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Monsieur le Maire précise que ce point avait été étudié par la commission, que nous nous étions engagés à mettre sur pied l'agenda 21 et que c'est ce que nous commençons à faire.

Mr EL MOUEFFAK:

Par rapport à la méthodologie et à l'organisation de la mise en place de l'agenda 21, Un comité de pilotage va être mis en place et il voudrait savoir comment va être constitué ce comité.

Francis CORTEZ lui répond qu'il en a été discuté en commission développement durable et cadre de vie. Ce comité n'est pas entièrement défini puisqu'il va être modifié lors de la prochaine commission : il est question de l'élargir.

Le premier travail sera de déterminer les commissions qui vont y travailler et ensuite il faudra faire un diagnostic.

Mr le Maire rappelle que l'agenda 21 c'est un triptyque, qu'il n'y a pas que l'aspect environnemental, il y a aussi la question sociale et la question économique. On va donc travailler en transversalité.

ANNEXE

OBJET: LANCEMENT DE L'AGENDA 21 DE COULOUNIEIX-CHAMIERS

1. Objectif: La réalisation d'un agenda 21

Comment mettre en place un mode de développement conciliant croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement sur le territoire communal ?

C'est pour répondre à cette exigence que la commune de Coulounieix-Chamiers souhaite mettre en œuvre une politique de développement durable.

Pour cela un instrument est choisi : l'Agenda 21.

Il s'agit:

- d'un document qui articule un diagnostic, une stratégie à court moyen et long terme ;
- d'une démarche visant à définir les orientations et les actions de « développement durable » pour l'ensemble des compétences de la commune.

Ses traductions sont multiples, le projet de territoire s'appuie sur diverses thématiques telles que : déplacements, développement économiques, aménagement, construction, habitat, politique de la ville, de l'eau, politique de l'environnement, culturelle, sociale, la démocratie participative...

L'Agenda 21 permet de :

- o **coordonner** l'ensemble des politiques menées dans une logique de développement durable ;
- o **valoriser** un territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme ;
- o **sensibiliser et associer** toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi ;
- o développer une culture commune et des compétences en matière de prospective territoriale, en réunissant des acteurs aux sensibilités différentes pour **construire une vision commune d'un futur souhaitable** pour la commune ;
- o **mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité**, d'enrichir les missions de certains agents, de repenser les modes d'action dans une perspective d'amélioration des services publics locaux ;

o **mieux maitriser certaines dépenses publiques** grâce à une approche « coût global » des projets, en s'appuyant sur un management environnemental efficace (économies d'eau, d'énergie, de papier, de produits phytosanitaires, de déplacements...).

2. L' ORGANISATION

1°) Une impulsion politique indispensable

Les élus de Coulounieix-Chamiers ont exprimé leur volonté d'agir en faveur du développement durable. Une implication forte pour mener à terme ce projet est indispensable, elle se traduira d'abord par la présente délibération qui <u>officialisera l'engagement de la collectivité</u> à élaborer un Agenda 21 local.

2°) Identification des structures participantes et des rôles qui leurs seront assignés.

<u>Le Comité de pilotage</u> sera présidée par l'adjoint au maire au développement durable. Composé d'élus, des chefs de services et du chargé de mission Agenda 21, il travaillera en amont du conseil municipal afin d'arbitrer et valider les options prises pour la conduite de l'Agenda 21. Elle aura pour but de dégager les axes prioritaires de travail pour les services en matière de développement durable.

La commission municipale et extra municipal développement durable et cadre de vie sera le comité technique qui définira la feuille de route et opérera les ajustements nécessaires. Elle se réunira régulièrement pour faire le point sur l'avancement des projets en cours, ce sera un lieu de proposition, de consultation et de travail en commun. Ouverte à tous et sur la base du volontariat (élus, habitants, associations, agents de la ville...), son but sera de participer à la définition de l'Agenda 21, mais aussi de créer une instance de relais de l'information et de communication autour du projet. Seront associé : représentants du monde associatifs, entreprises, éducation nationale, conseil des sages, conseil municipal des enfants, représentants des agents communaux, personnes qualifiées...

Il a été validé la <u>création d'un poste de contractuel chargé de mission responsable du développement durable</u>. Cette personne assurera le suivi technique de la démarche et la coordination de l'Agenda 21 local sous l'autorité du directeur général des services et en collaboration étroite avec l'adjoint au maire au développement durable.

3°) Identification des partenaires d'accompagnement techniques et/ou financiers

Il sera nécessaire, afin de profiter des expériences déjà réalisées de mettre en place des partenariats. Ceux-ci pourront être accompagnés, selon les cas, de demandes de subvention ou de cofinancement.

A titre indicatifs, un certain nombre de partenaires semblent à l'évidence devoir être associés :

- des <u>partenaires institutionnels</u> tels que : le Conseil Général de la Dordogne, le Conseil Régional d'Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Périgourdine, les services de l'Etat, l'ADEME, Chambre Consulaires, Le Pays...
- des <u>partenaires « experts » t</u>els que le CAUE Dordogne et l'ATD 24, le CNFPT pour son appui pédagogiques lors de ses formations, AgroBio Périgord...

3. LE DÉROULEMENT ET LES MOYENS

Etape 1 : lancement de la démarche (2 mois)

Objectifs:

- Mobiliser, informer et sensibiliser les acteurs, en interne et en externe, pour préparer et asseoir la suite de l'opération : la démarche, les objectifs, le calendrier et le rôle de chacun ;
- Favoriser l'expression des attentes et des réflexions spontanées des acteurs en interne et en externe.

Phases:

- Acter une délibération : signal fort de l'exécutif d'une volonté de changement et d'écoute ;
- Sensibilisation et formation interne en vue de développer un langage commun et une culture de projet en interne ;
- Analyser l'organisation interne, afin de valider, voire de faire évoluer, l'organisation adoptée pour assurer le pilotage politique et technique de l'Agenda 21;
- Sensibilisation des autres acteurs et de la population à la démarche engagée et plus généralement à la notion de développement durable.

Le (la) chargé(e) de mission devra définir les modalités et le contenu de ces phases, et en assurer la réalisation : il devra concevoir les outils de formation et de sensibilisation, organiser et conduire les temps de formation et de sensibilisation, et aboutir à un certain nombre de produits.

Produits attendus:

- -Une première vision partagée du développement durable local ;
- Constitution d'un «groupe projet» : rassembler les forces internes, à la fois élus et les techniciens ;
- -Les supports de formation (diaporamas, supports papiers...);
- -Des outils de communication et de promotion de la démarche adaptés aux différents publics.

Etape 2 : préparation au diagnostic (2 mois)

Objectifs:

- Le recueil et l'analyse des données : compilation des connaissances et des études relatives au territoire ;
- Identifier les groupes d'acteurs constitutifs du territoire ;
- Formation-action des agents en interne.

Produits attendus:

- Un document synthétique, concret et parlant, pour tous, de la définition du développement durable et de l'intérêt pour la collectivité d'élaborer un agenda 21.
- -Des bases de données en vue d'établir un état des lieux du territoire.

Cette étape devra permettre l'appropriation du concept par chacun, l'identification puis la mise en œuvre, d'une vision commune du développement durable pour Coulounieix-Chamiers.

Un système de compte rendu permettra de disposer d'un premier retour pour dégager les premiers enjeux et les premiers thèmes mis en avant.

Etape 3 : Diagnostic transversal et partagé par tous les acteurs du territoire (10 mois)

Objectifs du diagnostic :

Le diagnostic vise à faire émerger, à partir de l'état des lieux, les différents points suivants :

- La situation du territoire et de ses acteurs au regard des enjeux locaux ;

- Les politiques, projets et pratiques au regard du développement durable ;
- L'organisation interne de la collectivité et les relations avec ses partenaires extérieurs ;
- Les pratiques de gouvernance : participation, concertation, suivi et évaluation ;
- Les forces, faiblesses, les marges de manœuvre, les «ressorts» sur lesquels progresser vers un développement plus durable du territoire.

Pour mener à bien cette étape, le (la) chargé(e) de mission Agenda 21 pourra :

- Se baser sur les documents existants ;
- Mener des entretiens, des enquêtes, animer des réunions...;
- Ouvrir des espaces d'écoute, de dialogue, de formulation d'innovations.

Le (la) chargé(e) de missions devra donc adopter, en fonction du contexte local (pratiques, temps et lieux d'échange existants), une méthodologie pour associer l'ensemble des acteurs et faire participer la population à l'élaboration de l'Agenda 21. Il ou elle organisera et conduira ainsi les réunions, entretiens, enquêtes nécessaires et produira systématiquement des comptes-rendus.

Produits attendus:

- Une vision partagée affinée du développement durable local, à partir de la première vision dégagée lors de la formation et de la sensibilisation ;
- Une traduction des analyses : formulation des enjeux, préparation de la réflexion stratégique des élus (définition des orientations générales de l'Agenda 21 du territoire).
- Séances de travail collectives.
- Un constat synthétique du territoire, avec hiérarchisation des enjeux ;
- Une appréciation des principales politiques, projets et actions de la collectivité à la lumière du développement durable ;
- Une grille d'analyse au regard du développement durable ;
- L'identification, s'il y en a, des projets ou actions déjà très favorablement orientées développement durable, pour pouvoir les montrer et communiquer ;
- Un rapport d'étape.

Etape 4 : Elaboration du document «Diagnostic territorial pour un agenda 21», comprenant les axes stratégiques issus de ce diagnostic partagé et les premières propositions d'actions. (2 mois)

Objectif:

- Diffuser une synthèse de l'état des connaissances et des perceptions et représentations du territoire, les enjeux et les opportunités du territoire en termes de développement durable et ainsi mettre en évidence les orientations stratégiques d'interventions de la collectivité en matière de développement durable ;
- Le (la) chargé(e) de mission veillera à produire un document compréhensible par tous, notamment le grand public. S'il le juge pertinent, il proposera plusieurs documents en fonction des publics à viser (partenaires, habitants, jeunes...);
- Intégrer les axes stratégiques et projets possibles issus de la production du diagnostic partagé, ainsi que les différentes propositions d'action pour la mise en débat à venir.

Produits attendus:

- Le «diagnostic territorial pour un Agenda 21 à Coulounieix-Chamiers », peut être un assemblage des rapports d'étape, un document court résumant l'essentiel de ces étapes, ou bien encore une plaquette grand public ;
- Un recueil des propositions d'actions, organisées par axes stratégiques, pour mise en débat.

Etape 5 : Organiser la mise en débat des propositions stratégiques d'actions pour la rédaction de l'Agenda 21 (4 mois)

Objectifs:

- Valider et hiérarchiser collectivement les propositions d'orientations stratégiques et d'actions pour l'Agenda 21 local ;

Produits attendus:

- Un document stratégique Agenda 21 et son plan d'actions pluriannuel issu de ces discussions et débats ;

Etape 6 : Etablir un système de suivi et d'évaluation (2 mois)

Objectifs:

- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation afin d'apprécier la progression des politiques, projets en fonction de critères de durabilité, les résultats des actions menées (ou à mener) et de s'assurer que les objectifs affichés (des actions, du programme, de la stratégie...) ont été atteints ou sont en voie de l'être ;
- Consolider l'organisation interne pour pérenniser les efforts en matière de développement durable et s'assurer de la mise en œuvre effective de l'Agenda 21.

Produits attendus:

- Un système de suivi et d'évaluation (tableaux de bord, indicateurs...);
- Une proposition d'organisation.

Une politique de développement durable doit être suivi et évaluée, aussi la première rédaction de l'Agenda 21 pourra s'enrichir et se réadapter avec le temps et l'expérience.

Etape 7 : Adoption de l'Agenda 21 local par le conseil municipal et mise en œuvre des actions (programmées pour 2, 3 ou 4 années)

4. Conclusion

Ce projet ambitieux nécessite une volonté forte et une mobilisation importante de moyens humains et financiers. Ils seront déterminés au fur et à mesure de l'avancée de cette démarche par le Conseil municipal.

Point 12. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : Mr Francis CORTEZ

Par décision en date du 2 mai 1991, l'assemblée délibérante a confié la collecte et le traitement des eaux usées par un contrat de délégation de service public de type affermage à la société privée Lyonnaise des Eaux.

Vu l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 95-127 du 2 février 1995 et le décret n° 2035-236 du 14 mars 2005,

Vu le rapport annuel de l'assainissement présenté par la Société Lyonnaise des Eaux au titre de l'année 2009 et notamment les caractéristiques techniques qui établissent par rapport à 2008 les données suivantes :

- 6 branchements supplémentaires,

- 5,63 Km de conduites curées (soit 22,7% en moins que 2008),
- 462 avaloirs nettoyés,

Entendu Monsieur Francis CORTEZ dans sa présentation et ses explications dudit rapport,

Caractéristiques du système d'assainissement communal :

Le réseau composé de parties unitaires et séparatives représente 82,86 Km de canalisations (dont 4,6 Km de refoulement) avec 9 postes de relèvement, l'ensemble étant connecté au réseau structurant principal de la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Sur l'ensemble du réseau, sont raccordés 2534 clients (foyers + entreprises du secteur privé et public) pour un volume d'eaux usées traité de 279 983 m3 (assujettis), soit une augmentation de 2,3% du nombre d'abonnés.

Données financières:

En grande partie à cause de l'augmentation des tarifs EDF (environ 6 à 8%) et aussi par le fait d'une baisse de la consommation d'eau, le résultat est quasiment nul en 2009 (40 €! après impôt). La baisse de la consommation d'eau significative depuis plusieurs années explique également ce résultat.

Intervention d'Arlette ESCLAFFER:

Je voudrais juste faite une observation par rapport au commentaire particulier (commentaire du délégataire) figurant sur la note de synthèse, où il est dit « Le résultat est impacté en 2009 par la diminution des produits du service : effet de l'application des tarifs révisés lors du renouvellement du contrat sur l'année pleine... » Je rappelle qu'il y a eu un appel d'offres pour l'affermage que nous avons réalisé en 2007. Le délégataire a fait des prix ; qu'il ne vienne pas se plaindre que c'est dû à l'application des tarifs révisés. Il parle également « d'annulations – réfections de factures suite à des retours pour fuites » Effectivement quand le syndicat des eaux fait des dégrèvements parce qu'il y a eu des consommations très importantes dues à des fuites sur les canalisations, l'eau qui s'est écoulée dans les jardins ne doit pas être payée en assainissement.

Je trouve que ce commentaire est en effet un peu particulier.

<u>Intervention de Patrick CAPOT</u>:

« Bien commun indispensable à la vie, le prix à payer pour l'usage de l'eau et de l'assainissement est de plus en plus élevé (notre commune suit la tendance nationale).

Il est de surcroît complètement inégalitaire, le prix du m3 varie suivant le mode de gestion public ou privé et la commune habitée.

La consommation de l'eau constituant la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées, le poids de la charge de l'eau dans le budget des ménages est inversement proportionnel à l'échelle des revenus : moins de 1% pour les plus riches, jusqu'à 10% pour les plus démunis.

Déléguée depuis des décennies au privé sur notre commune pour la production et la gestion, notre réseau et les investissements sont pourtant financés à 100% par la collectivité.

Je plaide donc pour que l'étude qui avait été menée à l'échelon communautaire soit reprise pour qu'elle permette de construire une logique de réappropriation publique et citoyenne d'égalité tarifaire et de péréquation solidaire des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Et puisqu'il n'y a pas d'obstacles technique ou juridique au changement de gestionnaire, donc au retour au public, cela peut se faire sous forme de régie, mais cela peut se faire aussi sous forme d'une société publique locale, comme vient de le décider la communauté urbaine de Brest.

A partir du savoir faire des personnels en place et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui ne serai ce pas là un des travaux pratiques digne de figurer à l'Agenda 21 que vous évoquiez précédemment pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme d'autre ? ».

Mr le Maire lui répond que cette question a été abordée en bureau C.A.P et qu'une réflexion avait été engagée sur l'eau, tant sur le plan de la distribution que sur le plan de l'assainissement. Vous avez raison Mr CAPOT, il faudrait raisonner de manière communautaire car il y a un réel enjeu, de réelles inégalités et quand je vois ce qui se passe au niveau de certains bénéfices qui sont d'ailleurs répartis dans d'autres domaines que ceux de l'eau, on peut s'interroger.

Il s'avère qu'un diagnostic est nécessaire et nous le ferons. Les réseaux saturant vite, iI y a beaucoup de problèmes lors de gros orages nécessitant la réalisation de bassins de rétention. Il faudra planifier ces travaux qui pourraient faire l'objet d'une prise de compétence et il faut retravailler ce dossier au sein de la C.A.P.

Michel DASSEUX fait remarquer qu'à la C.A.P ça flotte un peu et que d'après des études 4 communes dont la nôtre verront le prix de l'eau augmenter.

Francis CORTEZ apporte quelques renseignements complémentaires suite à une réunion de commission à la C.A.P. Aujourd'hui le réseau structurant appartient à la C.A.P et la commune s'occupe du réseau « le chevelu ». La C.A.P demande à ce que toute la compétence lui revienne. L'objectif de cette commission c'est aussi que le prix de l'eau soit à peu prés identique dans toutes les communes. Ce serait bien qu'on puisse relier tous les réseaux pour permettre des économies d'eau potable.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Point 13. MOTION POUR LE MAINTIEN DU DEFENSEUR DES ENFANTS, AUTORITE INDEPENDANTE.

Rapporteur: Madame Joëlle CONTIE

La loi du 6 mars 2000 institue un Défenseur des enfants, Autorité indépendante.

La loi confie au Défenseur des enfants la mission de défendre et de promouvoir tous les droits fondamentaux des enfants consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé, et notamment la Convention internationale des droits de l'enfant. Le Défenseur des enfants reçoit les réclamations individuelles d'enfants mineurs ou de leurs représentants légaux qui estiment qu'une personne publique ou privée n'a pas respecté les droits de l'enfant.

Depuis sa création l'institution :

- a traité des réclamations concernant près de 20 000 enfants,
- a proposé des réformes législatives sur des questions de société reprises par le Gouvernement (le statut des tiers beaux-parents, la situation des enfants dans les séparations parentales conflictuelles...),
- a proposé des améliorations de politiques publiques (le rapport sur les adolescents en souffrance mis en application par la ministre de la Santé a entraîné la multiplication des Maisons des adolescents et des équipes mobiles de pédopsychiatres).
- a fait recommandations relatives aux mineurs étrangers isolés, aux tests ADN, et à la justice des mineurs.
- a informé 50 000 enfants sur leurs droits en 3 ans, aidé de 32 jeunes ambassadeurs, le défenseur des enfants est représenté par 60 correspondants territoriaux dans tout le pays pour assurer des missions de promotion des droits de l'enfant, de médiations interinstitutionnelles de premier niveau, de liens avec les différentes autorités publiques, d'enquêtes de terrain sur la mise en œuvre des droits de l'enfant et de tutorat des jeunes ambassadeurs.

L'Institution du Défenseur des enfants contribue donc à porter la parole des enfants au plus haut niveau de l'Etat. Pourtant le 9 septembre 2009, le conseil des ministres a étudié 2 projets de loi qui suppriment l'Institution du Défenseur des enfants créée par la loi du 6 mars 2000 en tant qu'Autorité indépendante chargée de défendre et de promouvoir les droits des enfants et diluent ses missions au sein d'un nouveau Défenseur des droits.

Coulounieix-Chamiers, reconnue « ville amie des enfants » par l'UNICEF, est fortement engagée dans la défense et la promotion des droits de l'enfant. Il est proposé au Conseil Municipal de demander donc au gouvernement de maintenir l'Autorité indépendante en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant dont le travail est reconnu unanimement en France et à l'étranger.

Intervention de Patrick CAPOT:

Je salue votre vigilance par cette motion proposée au conseil sur le maintien du poste de défenseur des enfants. Comme pour la réforme des retraites le gouvernement agit sans concertation pour passer en force en dépit de tout débat démocratique. D'ailleurs Madame Dominique VERSINI défenseur des enfants, l'a soulevé en déclarant : « que le projet de loi à été déposé sans aucune audition de l'institution » laquelle avait été crée en votant la loi à l'unanimité des parlementaires.

Aussi on comprend le revirement de ce gouvernement qui supprime le poste du défenseur des enfants car le dernier rapport du Comité des droits de l'enfant a reconnu le chemin parcouru en dix ans par la France notamment sur la question du handicap mais, plus embarrassant pour le gouvernement, le Comité a mis l'accent sur certaines évolutions contraires à l'esprit de la convention Internationale notamment :

- En matière de traitement des mineurs étrangers.
- En soulevant l'urgence à régler la question du mal logement en France dont souffrent 600 000 enfants
- La pauvreté qui touche deux millions d'entre eux.
- L'échec scolaire qui concerne 130 000 enfants sortant chaque année du système scolaire sans diplôme.

J'apporte donc tout mon soutien à la motion pour le maintien du défenseur des droits de l'enfant.

Cette motion qui sera adressée à Mme le Préfet, est votée à l'unanimité.

Mr CAPOT avait demandé à faire une intervention sur la sécurité :

Monsieur le Maire ma question concerne vos écrits traitant des « exactions commises sur notre commune » dont vous faites état dans l'éditorial du bulletin Municipal.

D'accord avec votre constat sur l'insuffisance de moyens humains affecté à la sécurité puisque le gouvernement à décidé de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Mais qu'entendez-vous proposer par de « nouvelles initiatives municipales » pour pallier les insuffisances de l'Etat en matière de sécurité ?

Dois-je comprendre que vous remplaceriez les fonctionnaires de Police manquant par la création d'une Police Municipale ?

Réponse de Mr le Maire :

Il n'est pas du tout question de créer une police municipale. En ce qui concerne la police de Périgueux, je suis surpris qu'elle intervienne sur la commune. J'avais posé la question à mon collègue Michel MOYRAND, qui m'avait répondu qu'il était nullement question que sa police intervienne sur notre territoire et j'entends bien les choses comme lui. La police et la justice sont des pouvoirs régaliens et ils doivent le rester.

Par contre, il y a problème quand l'Etat diminue ses effectifs ou qu'il y a risque de menace de diminution des effectifs.

Pour ma part, je ne suis pas sourd ; j'entends quand on dit qu'on pourrait effectivement baisser nos effectifs et c'est pour cette raison que j'ai interpellé Mme le Préfet lors du Congrès de l'Union des Maires en lui disant que je considérai qu'on faisait des efforts avec notre C.L.S.P.D (Conseil Local Sur

la Prévention de la Délinquance). On a une action lancée sur Pagot, on va avoir une autre action concernant nos marginaux sur des sites municipaux.

Mme le Préfet nous encourage à continuer mais il ne faut pas que l'Etat se désengage et nous ne devons pas nous substituer à l'Etat. Chacun doit faire son travail de prévention ; nos citoyens sont exaspérés : les gens en ont assez d'être cambriolés, d'êtres spoliés, d'être agressés !

Je demande donc que l'Etat continue à s'engager. J'ai contacté cet été Mr le Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour lui faire part de tous ces actes d'incivilité. Une petite patrouille motorisée a été créée et circulerait sur la commune, mais pas suffisamment à mon goût. Le problème aussi c'est que les forces de police doivent se partager sur 4 communes : Coulounieix-Chamiers, Notre-Dame de Sanilhac, Marsac et Chancelade.

Je vais réactiver le C.L.S.P.D et je vais même demander si on ne peut pas avoir une action plus collective, un peu plus élargie au niveau de l'agglo. car les cambrioleurs ne s'arrêtent pas aux frontières des communes. Je pense que plutôt que de multiplier les lieux de réunions, il faudrait peut être mutualiser nos moyens et voir avec le Procureur, avec le Directeur de la police comment on peut intervenir pour répondre à ces méfaits. On ne peut pas rester sans réagir devant l'exaspération des gens et l'augmentation des chiffres. Il faut que nous soyons vigilants, mais organisés, chacun à sa place : la police d'état, la justice d'état et nous avec les institutions à caractère social : le Club de prévention, l'A.S.D, notre service social...

L'Etat a sa part de responsabilité car quand on voit la diminution des moyens au niveau de la police, c'est la même problématique que pour l'enseignement : c'est la saignée. Pour l'enseignement 60 000 postes en moins et pour les policiers 20 000 postes en moins. Il faudrait plus de police de proximité! Donc Mr CAPOT, pas de police municipale mais une police de proximité qui revient à l'Etat. Il ne faut pas laisser ce terrain en jachère, il faut apporter des éléments de réponse, faire un travail de coordination avec les institutions, les partenaires sociaux et avec les autres collectivités à qui j'en ai parlé et qui ne sont pas hostiles à travailler dans ce sens afin d'assurer un droit tout à fait légitime : le droit d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Mme BORDES n'est pas hostile à la réactivation du C.L.S.P.D mais elle signale qu'il existait une cellule intercommunale qui n'a jamais fonctionné. Qu'un C.L.S.P.D se réunisse pour avoir une concertation avec les partenaires ne lui paraît pas inutile mais ce qui lui semblerait plutôt utile serait de mettre en place une cellule de veille qui puisse intervenir de manière ponctuelle car les « grands messes » où les gens se réunissent n'ont jamais réglé grand problème.

Mr LE ROUZIC la remercie et lui indique que c'est exactement ce qui va se passer le lendemain soir au cours de la réunion à laquelle elle est d'ailleurs conviée.

Mr DASSEUX: « Je vais paraître une nouvelle fois archaïque mais je vais répéter les choses telles que je les pense, telles que je les ai vécues. Je crois que la police de proximité était une chose importante. Même si ce n'était pas la panacée, rappelons nous que lorsque cette police de proximité circulait, était à la sortie du collège, elle stabilisait beaucoup d'errements. Je suis d'accord avec le Maire pour dire que les gens sont excédés de tout ce qui se passe comme incivilité sur la commune. Alors comme j'ai l'esprit mal tourné, je ne peux pas penser que ces incivilités peuvent être propulsées par certaines personnes qui imaginent déjà l'horizon des présidentielles avec ce fameux chapitre de la sécurité qui avait tant fait pour l'élection de notre Président de la république actuel. Dans le domaine de l'insécurité il faut qu'on arrête de penser que les uns sont laxistes quand ils sont au pouvoir et les autres ne le sont pas. Je crois que quand il y a une gestion dans les villes qui sont tenues par les uns ou par les autres, on peut juger de ce qui se passe. »

Mr le Maire est d'accord avec lui et rend hommage aux policiers qui travaillent dans des conditions pas faciles ainsi qu'aux éducateurs sportifs, aux bénévoles qui oeuvrent dans les clubs sportifs, de loisirs, du soir, culturels... car sans ces structures le mal pourrait être pire.

Mr EL MOUEFFAK prend la parole pour dire que l'insécurité c'est une conséquence de la politique économique et sociale du gouvernement. On voit de plus en plus de S.D.F dans les communes,

beaucoup de personnes, de jeunes qui sont en difficulté. La présence de policiers ne suffit pas à résoudre l'insécurité ; il faut une autre politique sociale et économique pour 2012.

Mr le Maire lui donne raison et avoue être assez inquiet devant la progression des chiffres du chômage mais aussi devant l'explosion du budget social. Tant qu'on pourra aider les gens on le fera mais il craint ne pas pouvoir tenir très longtemps de plus en plus de gens étant victimes de la crise qui est loin d'être finie.

En effet, il reçoit de plus en plus de personnes qui sollicitent un emploi qu'il ne peut donner, ne pouvant en créer. Par ailleurs il faut activer le dynamisme économique sur la commune, d'où l'importance de faire venir des entreprises.

Je ne veux pas jouer les Cassandre, il faut donc rester optimiste et constructif mais surtout être hyper vigilant, d'où la nécessité d'appuyer sur tous les leviers : levier social, culturel, sportif et économique et, surtout, ne pas baisser la garde.

Michel DASSEUX reprend la parole :

« Quelqu'un a dit tout à l'heure que le travail qui était fait dans le milieu associatif, était extraordinaire. Mais jusqu'à quand allons-nous pouvoir soutenir le milieu associatif. »

Mr le Maire : Effectivement si la réforme territoriale va jusqu'au bout, on peut d'interroger mais c'est un autre débat qui s'ouvre.

Mr EL MOUEFFAK : Quand on regarde le projet de loi des finances pour 2011 avec le gel des dotations de l'Etat aux communes, on peut s'inquiéter encore plus.

Mireille BORDES: Lorsque vous dites Mr le Maire « C'est un autre débat », il ne me semble pas que ce soit un autre débat et qu'il est de notre devoir, à chacun d'entre nous, de le répéter aussi souvent que possible car il y a un véritable danger.

Mr le Maire voulait simplement dire que ce n'était pas à l'ordre du jour de ce soir, mais que bien sûr il était prêt à en discuter.

La séance est levée à 20 H10

LE MAIRE,

Jean-Pierre ROUSSARIE